



# ***ALGERIA***

**Déclaration  
de  
S.E. M. Amar TOU  
Ministre de la Santé, de la Population  
et de la Réforme Hospitalière**

**devant  
la Réunion de Haut Niveau  
de l'Assemblée Générale  
sur le VIH/SIDA**

**New York, le 2 Juin 2006**

Monsieur le Président,

Je voudrais, dès l'abord, vous adresser les félicitations de la délégation algérienne pour l'engagement personnel dont vous faites preuve en vue d'assurer à cette réunion de Haut Niveau le succès qui en est attendu.

La déclaration d'engagement issue de la session spéciale de l'Assemblée générale de juin 2001 a, sans nul doute, constitué un point de départ dans la prise de conscience universelle des moyens à mettre en œuvre dans la lutte contre le fléau du VIH/SIDA.

Depuis, des progrès ont, certes, été réalisés comme s'accordent à le reconnaître le Secrétaire général et l'ensemble des intervenants. Beaucoup reste à faire, cependant, compte tenu de la progression de la pandémie plus rapide que la prise en charge des malades.

On peut, dès lors, s'interroger sur les raisons du décalage qui existe entre les engagements et les réalisations sur le terrain. L'initiative d'accès universel à la prévention, au traitement et à l'appui psycho social des personnes atteintes par le virus du VIH constitue une réponse prometteuse à la prise en charge de la pandémie.

Malgré la faible prévalence qui est de 0,07 %, l'Algérie qui a pris en charge la lutte contre le VIH dès l'apparition de l'épidémie, adhère pleinement à ce concept novateur.

En matière de prévention, une importante campagne d'information, d'éducation et de communication est en cours de développement, dans un cadre intersectoriel, par la prise en charge des infections sexuellement transmissibles et par une proposition de dépistage anonyme et gratuit, dans une cinquantaine de centres concernant tout le pays dans une approche qui inclut aussi les hépatites, la tuberculose et la syphilis.

En ce qui concerne la prise en charge thérapeutique des personnes infectées, sept centres de référence sont déjà opérationnels. Ils assurent aussi bien le traitement que l'appui psycho-social en impliquant la société civile dans toutes ses composantes.

L'Etat garantit la gratuité des dépistages, des médicaments et de la surveillance clinique et biologique. Il veille, en outre, à la disponibilité des médicaments.

Bien que difficiles à prendre en charge, les migrants et les groupes à risque identifiés sont l'objet de toute l'attention des services de santé.

L'implication de la société civile et la création en Algérie de la première association de personnes vivant avec le VIH dans la région Moyen-orient/ Afrique du Nord ainsi que l'implication de tous les secteurs ont beaucoup aidé à une meilleure prise en charge des malades et à dépasser les considérations d'ordre culturel.

Cependant, en dépit de ces réalisations, nous oeuvrons à réunir toutes les conditions à une garantie de la disponibilité régulière des médicaments et à une sensibilisation des professionnels de la santé sur la prise en charge convenable des malades pour l'accès aux médicaments et aux soins.

Le plan de formation spécifique, en cours d'application, constituera le soutien indispensable pour la mise en œuvre du programme général arrêté par l'Algérie.

En conclusion, ma délégation voudrait lancer un appel aux détenteurs de brevets pour qu'ils assouplissent les conditions à l'accès à la fabrication de médicaments.

Je vous remercie !